



Le Mutualiste 34

Mai 2016 N° 2

Bulletin Départemental



Liberté
Égalité
Fraternité

Laïcité



engagée pour la promotion des valeurs de la République

- 2 Résultats des élections**
- 3 Bonjour la MGET**
- 7 Engagement républicain**

Section de l'Hérault - Parc Euromédecine II - 122, rue Noguères - 34194 Montpellier Cedex 5



ÉLECTIONS 2016 : DU CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ

Adhérents au 31 octobre 2015, vous avez été appelés à voter pour élire de nouveaux représentants au comité de section de la MGEN de l'Hérault. 15 nouveaux élus viennent renforcer l'activité de notre équipe militante héraultaise.

Lors de la première réunion du nouveau comité de section, le 13 avril 2016, l'expression démocratique des élus a permis le renouvellement des mandats. Yannick Labory est élu à la présidence et succède à Laurent Raynal qui n'a pas souhaité renouveler son mandat mais qui reste vice-président.

De nombreux courriers et vos votes sont venus attester de la vivacité démocratique de notre mutuelle. Nous vous remercions de votre participation et de votre confiance.

Dans un temps où notre mutuelle vit de profondes mutations, Yannick Labory poursuivra l'œuvre de renforcement de notre vie militante engagée lors du précédent mandat, dans le souci de faire vivre notre section de façon toujours plus démocratique, et toujours à l'écoute des mutualistes. ■



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU COMITÉ DE SECTION

La participation est en hausse de 2,30% par rapport aux élections 2012 et 2014

Nombre de candidats : 17 – Nombre de postes à pourvoir : 15						
	Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls	Participation
MGEN	41 414	11 764	11 508	137	119	28,41 %
MGEN Filia	5 873	624	611	8	5	10,62 %
Total	47 287	12 388	12 119	145	124	26,20 %

Le comité de section ?

Il participe au débat mutualiste et contribue à l'expression locale des adhérents. Il veille à l'application des décisions politiques prises par les instances nationales. Il organise des temps démocratiques départementaux. Il veille et participe aux délégations de responsabilité et désignations représentatives. Il initie des actions locales et il y participe. Dans l'Hérault, le comité de section est composé de 33 membres. Il se renouvelle d'un tiers tous les 2 ans. Le bureau départemental est constitué de membres du comité de section élus pour 2 ans par leurs pairs.

Nos remerciements à tous ceux qui ont quitté le comité de section :

Michèle Amalric, Marilyn Avinens, Monique Campos, Jean-Jacques Carrère, Jean-Luc Daniel, Guillaume Duran, Jean-Louis Garcia, Bernard Goujon, Sandrine Lopez, Christian Tafanel, Patrick Toledano.

Ils ont été élus ou réélus au comité de section

Almeras Véronique - 6 ans
Bailleul Gérard - 6 ans
Caupert Véronique - 6 ans
Caussé Alain - 6 ans
Decor Roland - 6 ans
Delauze Daniel - 6 ans
Gaudin Jacques - 4 ans

Labory Yannick - 6 ans
M'Dallal Rochdi - 2 ans
Najas-Wagner Laure - 6 ans
Perkovic-Allouche Nada - 6 ans
Raynal Laurent - 6 ans
Russo Stéphane - 6 ans
Simonet Roger - 2 ans
Vaisse Marie-Françoise - 2 ans

Les autres élus du comité de section

At Claudine
Azema Marie-Christine
Bathfield Monique
Bomy Sylvie
Cabrera Sylvie
Dorne Christian

Duran Jean-Marc
Fino Romuald
Galtier Christian
Garnier Viviane
Gonzalez Marie-Josée
Jouvencel Bruno
Lassalvy Claude
Marinchio Michel
Nouvel Michèle
Romero Gisèle
Ruiz Capucine
Taussac Sylvain

Composition du nouveau bureau pour 2 ans

Labory Yannick - *Président*
Dorne Christian - *Vice-Président délégué*
Raynal Laurent - *Vice-Président*
Nouvel Michèle - *Trésorière*
Russo Stéphane - *Trésorier adjoint*
Jouvencel Bruno - *Secrétaire*
Almeras Véronique - *Membre*
Bailleul Gérard - *Membre*
Delauze Daniel - *Membre*
M'Dallal Rochdi - *Membre*
Perkovic-Allouche Nada - *Membre* ■



ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE ET RENCONTRE MUTUELLE

Mercredi 8 juin 2016 de 15h à 18h à Montpellier

Faculté d'Education - Place Marcel Godechot
Tram ligne 1 - arrêt Stade Philippiès

Inscription souhaitée :

<https://www.mgen.fr/sections/section-de-lherault> ou



L'Assemblée Départementale est un lieu d'échanges privilégiés. De nombreux points seront abordés et les délégués locaux aux Assemblées Générales seront élus pour deux ans. ■

ADHÉRENTS ISSUS DE LA MGET, BIENVENUE !

Depuis le 1^{er} janvier 2016, nos deux mutuelles MGET et MGEN n'en forment plus qu'une.

Mutuelles historiques de la Fonction Publique, nos combats ont été les mêmes depuis près de 70 ans : MGET comme MGEN sont des acteurs majeurs de la protection sociale en France.

Notre « manière d'être » mutualiste est appuyée sur les mêmes ressorts et les mêmes valeurs : laïcité, sens du service public mais aussi gestion et défense du Régime Obligatoire des fonctionnaires et l'organisation des solidarités dans le régime complémentaire.

Ensemble, nous sommes plus forts dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant, nous sommes mieux armés pour vous proposer une protection efficace et un accompagnement pertinent pour votre santé. Et nous sommes plus solides aussi pour construire les voies d'une santé durable.

Lors de l'Assemblée Générale de juillet 2015, 5 de vos représentants ont été élus au Conseil d'Administration national de MGEN. Au niveau régional, des élus issus des comités de gestion MGET se sont

portés candidats à l'élection au comité de section. Dans chaque département une commission Environnement et Territoires a été mise en place. Elle a vocation à pérenniser l'engagement militant MGET. ■

Aujourd'hui, vous êtes adhérents MGEN à part entière !

Les militants issus de la MGET deviennent des militants MGEN. Ce qui a été accompli au sein de la MGET est essentiel et nous espérons la poursuite de cet engagement.

Venez participer aux rencontres mutualistes organisées dans votre département. C'est l'occasion d'échanger entre nous sur l'évolution du système de soin, sur les offres et orientations MGEN.

Vous pouvez désormais être acteur dans le processus d'élection. Et pourquoi pas, en 2018, être candidat ! ■

MGEN-MGET, c'est un renforcement réciproque !

MGEN, mutuelle de référence pour le ministère de l'Éducation nationale, la Culture, la Jeunesse et les Sports, la Recherche est aussi ouverte à tous. MGEN est présente dans la Fonction publique territoriale : dans les Conseils régionaux, les Conseils départementaux et les Communes. MGEN, ce sont des liens forts avec le ministère de l'Éducation nationale, des actions de prévention et d'éducation à la santé, une action sociale qui se développe en relation avec les syndicats d'enseignants. MGEN c'est aussi des établissements de soins et médico-sociaux.

Depuis janvier 2016, avec votre arrivée le périmètre s'étend au ministère de l'Écologie ainsi qu'aux établissements relevant du champ de l'environnement et des territoires. Notre renforcement dans les collectivités locales est indéniable. ■

RENCONTRE AVEC UN NOUVEL ADHÉRENT MGEN ISSU DE LA MGET

Bonjour Pierre, je te laisse te présenter :

Bonjour, je suis Pierre Foulquier, aujourd'hui retraité de l'équipement du service route chef de centre d'exploitation à Durban. J'étais aussi vice-président de la MGET section 11. En tant que délégué départemental de la Fondation de la route créée par la MGET, je m'implique fortement dans cette mission principalement axée sur les lycées et collèges en termes de prévention et sécurité routière.



Pourquoi la MGET a décidé cette fusion ?

La MGET a décidé cette fusion car notre mutuelle devenait de moins en moins viable, étant donné la baisse des adhérents due au manque de recrutement. Nous avons choisi la MGEN car cette mutuelle de par son implantation sur le plan national et garantissant les mêmes contrats que la MGET nous a paru la plus adéquate pour nos adhérents.

Comment as-tu vécu cette intégration ?

Notre choix s'est avéré des plus judicieux car nos agents et moi-même avons bien vécu cette intégration. Pour ma part mon arrivée à la MGEN de l'Aude a été très bien perçue par les différentes instances internes à cette section.

Quel est ton désir d'implication ?

D'entrée j'ai souhaité être candidat aux élections afin de participer aux différentes actions mises en place comme par exemple le club des retraités(es) mais

également m'investir sur un sujet qui me tient à cœur et que je maîtrise assez bien à savoir la prévention et la sécurité routière tant au niveau des élèves que des enseignants. ■

Bulletin de la section MGEN de l'Hérault

122, rue Noguères
34194 Montpellier Cedex 5

Directeur de la publication
Yannick LABORY

Comité de rédaction – Conception
Commissions communication départementales et régionale Languedoc-Roussillon

Crédit photos © Mgen - © SD34

Réalisation Hervé LOY - 06 72 39 14 79

Impression Imp'Act
34980 Saint-Gély-du-Fesc



Tirage
44 300 exemplaires

MGEN, Mutuelle générale de l'Éducation nationale, n° 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.
MGEN Action Sanitaire et Sociale, n° 441 921 913, mutuelle soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité.
MGEN Vie, n° 441 922 002, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.
MGEN Filia, n° 440 363 588, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.



AU-DELÀ DE LA SANTÉ, MGEN VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE VIE...

COMPLÉMENT
AUTONOMIE
MGEN

La dépendance est l'incapacité à accomplir seul certains actes essentiels de la vie quotidienne, c'est-à-dire se déplacer chez soi ou à l'extérieur, se lever ou s'habiller, se préparer un repas, s'alimenter ou encore faire sa toilette...

Nous serons d'ici 30 ans 1,5 million de personnes dépendantes en France. Et nous serons beaucoup plus à côtoyer de près ou de loin cette dépendance.

C'est pourquoi MGEN depuis 2010 a intégré dans son offre globale et a maintenu dans sa nouvelle gamme d'offres, la Prestation Dépendance Totale.

Pour renforcer cette prestation et mieux protéger les siens **MGEN** propose **COMPLÉMENT D'AUTONOMIE MGEN** qui apporte des réponses

nouvelles pour préserver l'autonomie des personnes dépendantes, mais aussi pour faciliter le quotidien de l'entourage aidant.

COMPLÉMENT D'AUTONOMIE MGEN c'est :

- Une **double protection** : une aide financière et l'accès à des services logistiques, administratifs et humains pour soutenir aidants et aidés.
- Une **protection financière** : un complément de revenus + un capital aidant à couvrir les dépenses liées à la perte d'autonomie.
- Choisir le **niveau de garantie adapté** à votre situation parmi 4 niveaux de garantie



4 niveaux de garanties et un bouquet de services

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Niveau 4	
	Rente mensuelle	Capital autonomie	Rente mensuelle	Capital autonomie	Rente mensuelle	Capital autonomie	Rente mensuelle	Capital autonomie
Dépendance totale*	250 €	1 000 €	450 €	1 000 €	650 €	2 000 €	850 €	2 000 €
Dépendance partielle*	250 €	750 €	350 €	750 €	450 €	1 000 €	550 €	1 000 €

* Dans les limites et conditions de la notice d'information du contrat n° I094P Offre Complément Autonomie MGEN.

RASSURCAP SOLUTIONS

Soucieux d'assurer leur avenir
une fois parti, **MGEN** vous
propose **RASSURCAP
SOLUTIONS.**

Cette assurance décès, facultative, répond au besoin de protection en cas de disparition prématurée et est un moyen de maintenir le niveau de vie de vos proches.

- couvre le décès ou l'invalidité permanente absolue par le versement d'un capital pouvant aller jusqu'à 15 000 € ;

- permet de choisir librement vos bénéficiaires et les modalités de sortie du capital ;

- » donne accès à une cotisation accessible sans frais de dossier :

- ▶ donne la possibilité à votre conjoint ou partenaire de PACS de bénéficier d'une avance de 4 000 € sur le capital à votre décès ;

» propose des services d'assistance et des conseils à vos bénéficiaires. ■

Pour réaliser
un diagnostic
gratuit et
personnalisé

| Contactez-nous au

3676

**Service gratuit
+ prix appel**

Consultez votre
Espace personnel
sur
mgen.fr

Venez rencontrer
votre conseiller
dans votre **section
départementale**

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les informations demandées, à l'exception de celles signalées par un astérisque, sont obligatoires pour le traitement de votre dossier qui à défaut ne peut être effectué. Elles sont destinées à l'usage interne de la mutuelle et de ses sous-traitants ou prestataires techniques. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition par courrier accompagné d'un justificatif d'identité auprès de Centre MGEN - Gestion CNIL - 6B avenue Joseph Rollo - 78320 La Verrière. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'autres d'informations commerciales de la part de la MGEN, veuillez cocher la case ci-contre ☐

Renvoyez ce coupon complété, à :

MGEN de l'Hérault
Coupon Infos
122, Rue Henri Noguères
34194 MONTPELLIER Cedex 5

UN ÉVÉNEMENT MGEN !

Le **FITDays MGEN** est un événement de prévention santé via le sport, qui s'appuie sur l'activité Triathlon. C'est un projet éducatif global qui sensibilise les enfants aux valeurs citoyennes, telles que la persévérance, le dépassement de soi, la nutrition et le respect des autres. Il favorise le sens de l'investissement personnel et du collectif.

4^e édition **FITDays**
triathlon pour tous 2016

mgen*

Le Village du **FITDays MGEN** s'installe au cœur des villes et peut accueillir jusqu'à 500 enfants.

Dans notre région cela aura lieu à Alès, Montpellier et Perpignan.

Le village est composé de plusieurs ateliers éducatifs :

- » Atelier Triathlon : Droit de jouer
- » Atelier Code Civil et Convention des Droits de l'enfant
- » Atelier Droit d'être convenablement nourri
- » Atelier Développement durable :
- » Atelier des Sapeurs Pompiers
- » Atelier Sécurité Routière
- » Atelier Geste et posture

Participez aux FITDays MGEN à Montpellier



Mercredi 25 Mai
Parc Sophie Desmarets
Quartier de la Mosson

- » de 16 h à 18 h : village ateliers des kids, ouvert à tous les enfants de 5 à 12 ans gratuitement (préinscription sur le net conseillée)
- » de 18 h à 19 h 30 : Relais Famille
- » 19 h 30 : tirage au sort des enfants sélectionnés en finale régionale et remise des prix du Relais Famille

Village réservé aux scolaires de 9 h 30 à 12 h et ouvert au public à partir de 13 h.



Tous les enfants nés entre 2004 et 2010 sont invités à participer gratuitement au village éducatif du **FITDays MGEN** et à participer à leur 1^{er} triathlon (20 mètres natation dans la piscine du **FITDays MGEN** installée + 1 kilomètre de VTT avec du matériel prêté + 250 mètres de course à pied).

Pour tous un tee-shirt, une médaille, un gilet de sécurité et un goûter en cadeau !

En fin d'après-midi, les parents, les grands-parents, les grands frères et sœurs... sont invités à faire plaisir aux plus jeunes en participant avec eux au relais famille.

Lors de la remise des prix du Relais famille, 12 enfants seront tirés au sort pour participer à la finale Sud du 11 juillet à Sisteron où ils pourront tenter de gagner leur place pour la finale nationale du 12 juillet à Castellane. ■

Alors allez vite sur
www.fitdays.fr
pour découvrir les détails
et vous inscrire !



ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

En avril 2015, MGEN inscrivait la laïcité dans ses statuts. Dans sa pratique mutualiste, dans ses partenariats, MGEN 34 s'est, depuis, efforcée de décliner et faire vivre avec plus de force que jamais, en un temps où elles sont menacées, les valeurs de notre République : Liberté, Égalité, Fraternité, ainsi que les principes de solidarité et de laïcité.

Avec UD DDEN 34, les Délégués Départementaux de l'Éducation nationale

Partenariat dans le cadre d'une conférence publique en décembre 2015, animée par Eddy Khaldi, rassemblant plus de 160 personnes, sur la question de nécessité de la laïcité dans notre société.

Participation au prix de la « Laïcité et de la citoyenneté pour le vivre ensemble » : l'objectif est de familiariser les élèves aux principes de la Laïcité. Ce prix est destiné à distinguer des classes dont les projets ou actions mettent l'accent sur un comportement laïque et citoyen.

Avec l'APAJH 34

Partenariat autour d'interventions dans les écoles dans le cadre du projet : « Tous différents : Sensibiliser les élèves à la différence - Promouvoir le vivre ensemble ». Echanges et ateliers dans les écoles du département pour faire changer le regard des élèves sur la question du handicap et de la différence.

Avec Solidarité Laïque

Participation à la campagne 2016 « Un cahier, un crayon pour les écoliers du Mali »

MGEN est partenaire de La Réserve Citoyenne*

Un dispositif pour transmettre les valeurs de la République et maintenir la cohésion de notre société.

LA RÉSERVE CIT•YENNE
EDUCATION NATIONALE
www.lareservecitoyenne.fr

* Ensemble de réservistes volontaires et bénévoles souhaitant apporter son concours aux missions de l'Ecole, voire aux activités périscolaires, dans le cadre de la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République.

Conférence débat : Handicap, vers une République inclusive ?

Mardi 7 juin 2016 à 18 h 00 - salle Rabelais à Montpellier



Jean-Louis Garcia, Président de la Fédération Nationale des APAJH, est invité à intervenir dans le cadre d'une conférence/débat organisée par les militants de la MGEN de l'Hérault sur le thème de la prise en compte des personnes en situation de handicap dans notre espace républicain.

La Fédération des APAJH (apajh.org), Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, est une association militante et gestionnaire qui œuvre pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Créée en 1962, reconnue d'utilité publique depuis 1974, elle fonde son action sur la promotion de la dignité des personnes en situation de handicap et revendique la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement.

Jean-Louis Garcia présentera les contours des conditions d'une inclusion sociale et les enjeux républicains de sa réussite : « L'intégration fait référence à des politiques qui se limiteraient à la prise en compte des personnes en situation de handicap, sans réflexion globale sur les conditions nécessaires pour garantir leur citoyenneté. Avec l'intégration, c'est à la personne en situation de handicap de « fournir des efforts », pour accéder à une appartenance pleine et entière à la société. Le concept d'inclusion permet au contraire d'effectuer un retournement de sens... »

MGEN à votre service

Un accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30

3676

Service gratuit + prix appel

Des conseillers pour vous accueillir :

A la section départementale à Montpellier

Au 122 rue Noguères - Euromédecine II
Tramway Ligne 1 - arrêt Malbosc
ou Bus n°6 - arrêt Euromédecine

Horaires d'ouverture :

Hors vacances scolaires :
Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
de 9 h à 17 h 30 • Jeudi de 10 h à 17 h 30

Période vacances scolaires :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
de 9 h à 17 h • Jeudi de 10 h à 17 h

Accueil pour les dossiers HABITAT :

Uniquement sur rendez-vous au 3676

En accueils de proximité :

Rectorat / DSDEN :

Bât G - Bureau 83 - Mardi de 11 h 30 à 13 h.

Université de Montpellier :

Locaux du SGASAL :

Boulevard Henri IV à Montpellier :
le lundi semaine paire de 13 h à 15 h

Sur le site de Richter :

de 13 h à 15 h une fois par mois.

Campus du Triolet :

Locaux du service d'Action sociale
Bât 2 - le mardi semaine impaire de
12 h 15 à 14 h 15

Université Paul Valéry Montpellier :

SCUAS
Maison des personnels le mardi et
jeudi de 11 h à 14 h

Béziers :

Dans les locaux de la MAIF
I, Rue Pierre Loti
Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

INRA :

Bât I - salle 110
2^{ème} jeudi du mois de 10 h 30 à 13 h

Trois solutions pour nous écrire :

Adresse Postale : MGEN

122 Rue Henri Noguères
34194 MONTPELLIER Cedex 5

Adresse Internet :

monconseiller@mgen.fr

Télécopie : 04 67 45 70 69

Des services à votre disposition en direct 24h/24 :

Internet MGEN : www.mgen.fr

Page départementale du site pour des informations locales :
www.mgen.fr Rubrique Offre Mgen / Rechercher une section / Hérault
ou accès direct à partir de votre espace personnel

Pour recevoir la lettre en ligne MGEN 34 et la lettre MGEN nationale :

MGEN.fr / Créez votre espace personnel ou Barre de droite de la page d'accueil / Newsletter / formulaire.



AGENTS PUBLICS, NOTRE PROTECTION SOCIALE EST-ELLE

MENACÉE ?



NOUS SOMMES AGENTS PUBLICS ET NOUS NE SOMMES PAS DES NANTIS !

1 En France, les employeurs privés financent à hauteur de 50 % minimum la complémentaire santé de leurs salariés...

SEULEMENT 3%
pour nous, agents publics !

2 L'État accorde
MOINS DE 6€

par an à la moitié d'entre nous pour l'accès à la complémentaire santé alors qu'il accorde 151 euros par an et par salarié dans le privé.

3 Le législateur a imposé à l'employeur privé la couverture de ses salariés pour faciliter leur accès aux soins.

**L'EMPLOYEUR PUBLIC
N'A AUCUNE
OBLIGATION**
vis-à-vis de ses agents.

4 Voici quelques exemples de la réalité de notre protection sociale. Actifs ou retraités,

**FAISONS ENTENDRE
NOTRE VOIX**

auprès de nos employeurs publics, de nos députés et des pouvoirs publics pour défendre notre modèle de protection sociale solidaire.



Retrouvez toutes nos informations sur
MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE

